

Consultation des parents dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2024-2028

Document de synthèse

L'ASE est en bout de chaîne. Ils recollent les morceaux. Les éducateurs parlent beaucoup du négatif et pas souvent du positif. Il faudrait développer l'accompagnement à domicile (...) c'est un combat que l'on mène ensemble, à domicile cela aurait plus de sens.





Introduction

Quels étaient les objectifs de cette consultation des parents?

Le Département de la Seine-Saint-Denis a organisé une consultation des parents accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre du renouvellement du Schéma de prévention et protection de l'enfance 2024-2028. Le Schéma est un document écrit qui liste les priorités et les actions à mener par le Département et ses partenaires.

Les résultats de la consultation des parents ont été intégrés à ce Schéma, au même titre que ceux des consultations des professionnel.le.s et des enfants et jeunes majeurs du Conseil des jeunes.

Du point de vue des parents, cette démarche a permis de :

- Se rencontrer entre parents dont les enfants sont accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance. Pour certains parents, il s'agissait de la première expérience d'échange de ce type entre parents concernés.
- Identifier ce qui est aidant et ce qui est manquant ou difficilement vécu du point de vue des parents ou des enfants
- Elaborer des propositions d'amélioration pour un meilleur accompagnement des enfants et de leurs parents. Ces propositions ont toutes été retranscrites dans le Schéma accessible via ce lien.

Comment cette consultation a-t-elle été organisée?

Une étape de préparation avec les professionnels des circonscriptions ASE

La mise en place de la consultation des parents a débuté par un travail collectif sur la méthode, notamment sur le questionnaire diffusé aux parents. Ce travail a été mené par l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) et les équipes de 3 circonscriptions ASE volontaires (Epinay-sur-Seine, Le Bourget/Dugny/Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois/Coubron/Montfermeil).



Une étape de diffusion de questionnaire auprès des parents

Une fois le questionnaire élaboré, celui-ci a été diffusé par plusieurs canaux afin de toucher un maximum de parents : par courrier, à disposition dans la salle d'attente des circonscriptions et par appels téléphoniques.



Une étape d'animation d'ateliers pour formuler des propositions d'amélioration

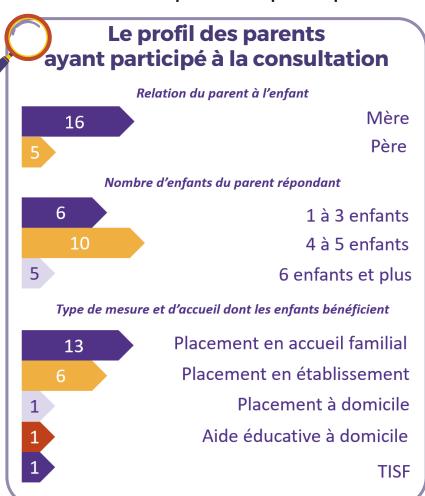
Parallèlement au questionnaire, l'équipe de l'ODPE a animé 3 ateliers collectifs avec des parents afin d'aller plus loin dans la formulation des propositions d'actions à mettre en place pour améliorer l'accompagnement des enfants et de leurs parents.





Qui a participé à cette consultation?

La consultation a permis la participation de 23 parents, en très grande majorité des mères



dont 21 parents qui ont rempli un questionnaire

dont 9 parents qui sont venus à un atelier collectif

Le parent le plus jeune est âgé de 31 ans et le plus âgé de 63 ans.

La majeure partie des parents répondants ont entre 4 et 5 enfants, tandis que 6 parents ont entre 1 à 3 enfants et 5 parents ont plus de 6 enfants.

La moitié des parents déclare que leur(s) enfant(s) sont accompagnés depuis environ 3 ans par l'ASE.

Enfin, leur(s) enfant(s) sont majoritairement accueillis dans une famille d'accueil.

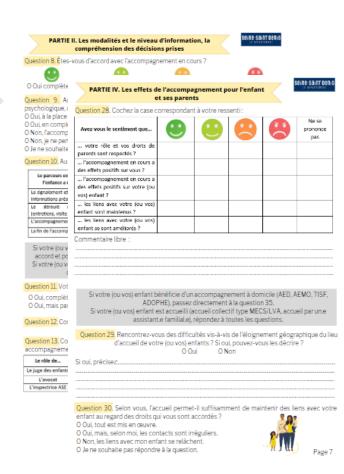
Quels sont les thèmes abordés?

Les parents ont pu s'exprimer sur différents thèmes, choisis par leur soin ou proposés par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance. Cette synthèse retranscrit les travaux des parents à partir de 5 thèmes principaux :

- La prévention et le soutien à la parentalité (page 4)
- Les droits et les liens avec les institutions de police et de justice (page 5)
- L'accompagnement des enfants et parents dans le cadre d'une mesure ASE (pages 6-7-8)
- Les relations familiales et le lien parent-enfant (page 9)
- La santé et le handicap (page 10)







Extrait du questionnaire adressé aux parents concernés



La prévention et le soutien à la parentalité

Un manque d'accompagnement en prévention, notamment pour les mères seules et/ou victimes de violence

Les parents interrogés soulignent l'importance des actions de prévention et de l'accompagnement des familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés.

La période « avant la mesure » désigne le laps de temps précédant une mesure d'accompagnement par l'Aide sociale à l'enfance, qu'elle soit administrative (avec l'accord des parents) ou judiciaire (sans accord des parents).

A la question : « auriez-vous préféré une autre forme d'aide [que la mesure d'accompagnement actuelle réalisée par l'ASE] ? », 52% des parents déclarent souhaiter une autre forme d'aide, qu'elle soit en complément ou à la place de l'accompagnement mis en place par l'Aide sociale à l'enfance (par exemple, l'accès à un suivi psychologique, une aide pour accompagner un enfant en situation de handicap...).



Ce qui est aidant

- L'existence d'aides et dispositifs variés, qui restent cependant méconnus des familles en difficulté.
- Des temps de rencontre et de réflexion entre parents et professionnel.le.s organisés par les collectivités (exemple de la commune d'Epinay-sur-Seine ayant organisé une concertation avec les habitant.e.s).
- Le versement de la pension alimentaire par la Caisse des allocations familiales (CAF) lorsque le parent ne le fait pas*.

Ce qui est mal vécu

- L'existence de signalements abusifs adressés par un exconjoint, qui n'est pas ou peu interrogée par les professionnel.le.s.
- La difficulté de réaliser des démarches administratives (notamment numérisées).

Ce qui manque

- Une information accessible sur les aides et accompagnements possibles, en fonction des difficultés rencontrées (violences conjugales, handicap d'un enfant...).
- Des moyens pour garantir une aide avant la dégradation de la situation (exemple : un.e TISF).

J'ai demandé de l'aide pendant 5 ans (...) j'ai fini par désespérer.



- En tant que professionnel.le, être plus vigilant.e sur les dénonciations par intérêt.
- Améliorer le moment de la séparation entre parents et enfant(s), notamment en l'encadrant par des professionnel.le.s formé.e.s.
- Anticiper un accompagnement par un.e technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF).
- Proposer et **garantir un suivi à domicile approfondi et des aides** (exemple : une aide à la scolarité...).
- Améliorer l'accompagnement pour les enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme (TSA) afin d'éviter une dégradation de leur situation.



Les droits et liens avec les institutions de justice et de police

Une connaissance et un exercice de ses droits limités

La consultation des parents met en lumière un manque d'information éclairée sur les droits des parents dont les enfants sont accompagnés par l'ASE.

- Près d'un tiers (28%) déclare avoir le sentiment que leur rôle et leurs droits ne sont pas respectés par les professionnel.le.s.
- Certains droits restent peu connus et exercés tels que la consultation du dossier de l'enfant et l'accompagnement par une personne de son choix aux rendez-vous.
- La majorité (58%) déclare ne pas prendre connaissance des écrits des professionnels.

Un vécu difficile des liens avec les institutions de justice et de police

Une partie des parents interrogés éprouve un sentiment d'injustice lors des interventions policières jugées traumatisantes et discriminantes (notamment vis-à-vis du voisinage) et lors des audiences au tribunal à la fin desquelles des parents se sentent désavantagés par rapport aux professionnel.le.s.



Ce qui est aidant

- L'explication des lois en matière de violences a posteriori par les référent.e.s ASE.
- Le soutien et l'accompagnement des professionnels dans les démarches juridiques (exemple : violences conjugales).
- La présence d'un.e avocat.e auprès du parent.

Ce qui est mal vécu

- Le manque d'informations sur les lois en matière de responsabilité des parents en cas de violences et carences.
- Les temps de discussion informels et apartés entre l'ASE et le/la Juge après les audiences.
- Les interventions policières au domicile lors du placement de l'enfant, dont les parents n'avaient pas connaissance et pour lesquelles des documents annonçant le placement n'ont pas été fournis lors de l'intervention.
- La condamnation d'un parent (en l'occurrence la mère) lorsque l'autre parent commet des violences.

Ce qui manque

- Une bonne connaissance des droits en tant que parent (notamment dans le cadre d'une mesure judiciaire).
- L'assistance d'un.e professionnel.le de l'accompagnement au moment de l'intervention policière.
- La prise en compte de la parole de la mère dans le contexte de violences conjugales.



- Lors des interventions de police, prévoir la présence d'un.e professionnel.le de l'accompagnement (psychologue, éducateur.rice ASE...) pour les parents.
- Mieux informer les parents sur leurs droits, notamment dans le cadre d'une mesure judiciaire (avoir recours à un avocat, être accompagné par une personne de confiance, consulter le dossier de suivi de(s) enfant(s)...).
- Graduer la réduction des droits (exemple : droits de visite et d'hébergement, droit d'accompagner à l'école ou aux rendez-vous médicaux). A minima, expliquer cette réduction des droits et le travail à mettre en œuvre pour les retrouver.
- Systématiser le rendez-vous avec les parents lorsqu'une mesure de placement est prononcée par le/la Juge.
- Prévoir un temps dédiée à chacune des parties auprès du Juge à l'issue de l'audience.



L'accompagnement des enfants et parents pendant la mesure (1/3)

Un accompagnement majoritairement accepté mais jugé tardif

Au cours de la consultation, il a été question de connaître la position des parents vis-à-vis de la mesure d'accompagnement : 62% des parents déclarent être "complétement d'accord" et 24% "en partie d'accord" avec l'accompagnement en cours. Cependant, ils estiment que l'accompagnement est déclenché tardivement lorsque la situation est déjà critique, ou intervient alors même qu'une autre aide pouvait être sollicitée (exemple : soutien au dépôt de dossier MDPH, accompagnement psychologique...).

Par ailleurs, l'accompagnement éducatif doit être compris afin qu'il soit efficient. Or, seulement 53 % des parents déclarent savoir ce qui est attendu d'eux, tandis que 38 % ne comprennent pas ce qui leur est demandé. Les difficultés de compréhension peuvent être également liées au manque de recours à un et traducteur.rice.

Pour autant, les parents se sentent majoritairement associés à l'accompagnement et soutenus. Ils considèrent être bien informés et pouvoir donner librement leur avis au cours des entretiens avec les référent.e.s ASE, sur les relations au sein de la fratrie... En revanche, dans certains cas la confiance envers les professionnels semble rompue.

Enfin, plus de la moitié des parents estime que le bien être de leur enfant est pris en considération durant l'accompagnement éducatif.



Ce qui est aidant

- **Un accueil chaleureux**, y compris par téléphone.
- La réactivité des référent.e.s ASE.
- La douceur des référent.e.s, qui laissent le temps aux enfants.
- Une prise en charge efficace compte tenu de l'intervention "en bout de chaîne" de l'ASE (au regard des fortes difficultés accumulées).



Ce qui est mal vécu

- Une demande d'aide qui n'est pas ou peu comblée, au regard des vacances de certains poste (exemple : interventions à domicile dans le cadre d'une mesure dite AED).
- Une charge de travail trop importante pour les professionnel.le.s qui dégrade la qualité de l'accompagnement.
- Un turn-over dans les équipes ASE qui empêche une stabilité pour l'enfant et sa famille.
- Des rendez-vous peu réguliers avec le.a référent.e



Ce qui manque

- Un accompagnement spécifique des parents pour leurs enfants adolescents (12-17 ans).
- L'information des parents sur les actions qu'ils doivent réaliser et les ressources pour y parvenir.
- L'association des deux parents aux rendez-vous.
- La présence anticipée de traducteur.rice en cas de besoin.

Le placement (...) m'a permis d'apprendre beaucoup de choses, d'avancer.



- Mieux expliquer l'Aide sociale à l'enfance et ses missions en début de mesure.
 - Développer voire garantir les visites à domicile pour accompagner les enfants et jeunes qui refusent de se rendre à des rendez-vous extérieurs.
 - Avoir davantage de personnel et de la stabilité dans les équipes ASE pour l'intérêt de l'enfant et l'efficacité de l'accompagnement, leur garantir les moyens pour réaliser leurs missions.
 - Etre informé.e de l'évolution de l'accompagnement, avec des informations claires et des pistes de solution pour les parents. Associer dès que possible et au même moment les deux parents.
 - Accompagner les parents dans la consultation des dossiers, en levant leurs appréhensions.
 - Garantir la présence d'interprètes pour les parents le nécessitant.

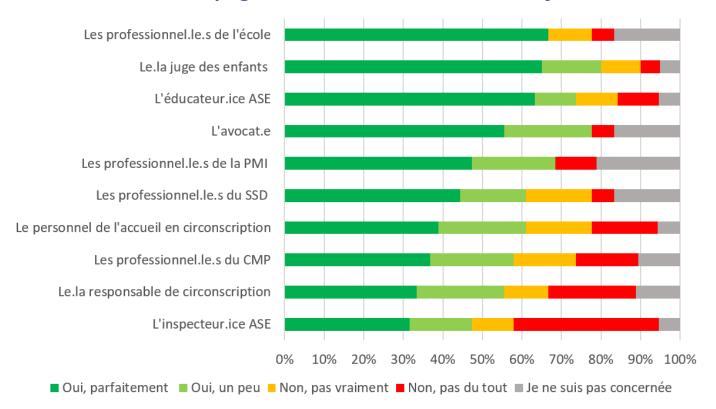


L'accompagnement des enfants et parents pendant la mesure (2/3)

Des relations avec les professionnel.le.s à améliorer

Le rôle des professionnels est globalement connu des parents interrogés, qu'il s'agisse des professionnels de circonscription ASE, de l'éducation nationale ou de la justice. En revanche, quelques professionnel.le.s demeurent moins connus des parents.

Connaissez-vous le rôle des professionnels qui œuvrent à votre accompagnement et celui de votre.vos enfant.s?





Des professionnels "leviers"

Parmi les professionnel.le.s de la prévention et protection de l'enfance les mieux identifiés par les parents, on retrouve les professionnel.le.s :

- de l'Education nationale,
- de la Justice (à travers les juges et avocat.e.s)
- de l'ASE (à travers les référent.e.s ASE).

Ils sont par conséquent des canaux d'information et des leviers importants pour les parents dans le cadre de leur accompagnement..

Les parents apprécient la disponibilité du référent.e ASE, qu'importe le media utilisé. Ils ont une vision plutôt positive du travail des professionnels (63%), notamment sur la communication des professionnels entre eux. En revanche, les parents regrettent le manque de valorisation de leurs compétences et le défaut de visibilité sur les actions qu'ils doivent réaliser.



Ce qui est aidant

- La bonne communication entre les différents professionnel.le.s intervenant auprès de l'enfant.
- Des professionnel.le.s soutenants et aux profils différents, pluridisciplinaires.
- La création d'un lien de confiance avec les professionnel.le.s (langage adapté, posture de conseil...).



Ce qui est mal vécu

- L'impression de "secret" et de disqualification par les professionnel.le.s.
- L'absence d'échange sur les aspects positifs.
- Les défauts de communication et le manque de confiance des référent.e.s ASE envers les parents.



Ce qui manque

- Du personnel et donc une meilleure disponibilité des référent.e.s auprès des enfants et familles.
- La valorisation des compétences des parents.

On a l'impression d'être renfermés et bloqués par le référent en face de nous.

Les éducateurs parlent beaucoup du négatif et pas souvent du positif.



- Mieux présenter les professionnel.le.s et leur rôle aux parents.
- Associer plus régulièrement les parents aux décisions et mettre en avant les points positifs.
- Créer une journée de rencontre entre enfants, parents et professionnels de la circonscription ASE.



L'accompagnement des enfants et parents pendant la mesure (3/3)

Focus sur l'accompagnement dans le cadre du placement de l'enfant

Le lieu de placement reste souvent méconnu des parents. Seulement 30 % des parents se sont vus proposer une visite du nouveau lieu d'accueil et l'on acceptée. 30 autres % n'ont pas pu visiter le lieu d'hébergement, notamment parce que l'accueil se fait au domicile d'un.e assistant.e familial.e.

Les parents semblent globalement satisfaits de la prise en charge de leur enfant, bien qu'ils regrettent ne pas être suffisamment informés et associés. La satisfaction concerne surtout la santé de l'enfant, l'accès aux loisirs et aux activités ainsi que la prise en charge scolaire. Un point de vigilance est à mettre sur l'alimentation de l'enfant. Cependant, un tiers des parents (36 %) regrettent de ne pas être informés de l'ensemble des décisions concernant leur.s enfant.s. Par exemple, 43% déclarent ne pas être informés de la vie sociale de leur.s enfant.s.



Ce qui est aidant

- La sérénité et douceur amenées par le placement aux enfants et parents, qui ont perduré au retour à domicile.
- Le sentiment d'avoir avancé sur certains sujets grâce au placement (exemple : apprentissage du système français, accès à un accompagnement par la MDPH...)
- Une bonne entente avec la famille d'accueil.



Ce qui est mal vécu

- La peur de l'Aide sociale à l'enfance, à travers ce que l'on voit ou l'on entend notamment sur les lieux d'accueil via les média.
- L'absence de discussion et rendez-vous en amont ou pendant une mesure de placement, notamment pour associer les parents aux décisions.
- L'existence de négligences ou maltraitances de la part des professionnels ou de la violence entre enfants au sein des lieux d'accueil.



Ce qui manque

- Le manque de vigilance et contrôle dans les différents lieux d'accueil (en foyer, chez des assistant.e.s familiaux...) alors que des enfants évoquent de l'insécurité.
- Une meilleure formation des professionnel.le.s des lieux d'accueil (par exemple, sur le soutien scolaire).

Il y a eu une bonne entente avec la famille d'accueil.



[Il faudrait] laisser voir aux parents comment vivent les enfants sur leur lieu de placement.



- Initier davantage de contrôles au sein des lieux d'accueil et rendre systématiquement compte de suites données aux alertes des enfants et parents.
 - Instaurer systématiquement un rendez-vous avec les parents lorsqu'une mesure de placement est prononcée.
 - Développer la formation des professionnel.le.s des lieux d'accueil sur certains aspects tels que l'accompagnement à la scolarité.



Le maintien des liens entre les enfants et leur entourage

Le lien parent-enfant

Le maintien de la communication parents/enfants demeure un point important et se réalise majoritairement par téléphone : 79% des parents déclarent communiquer par appel téléphonique avec leur.s enfant.s et 42% par le biais de l'assistant.e familial.e. Plus de la moitié des parents interrogés estiment que "tout est mis en œuvre" pour favoriser la continuité des liens entre eux et leurs enfants.

Si on ne maintient pas le lien, les enfants ne reviennent pas vers les parents (...) Une fois le lien coupé, c'est fini et l'enfant n'a plus rien.

Les visites médiatisées sont perçues comme un temps important

mais cristallisent les critiques. Si certains parents soulignent le bienfait des visites, beaucoup reprochent le format (présence d'une personne "qui nous regarde, qui nous juge", le caractère non spontané) et le manque de clarté sur l'attribution ou la suppression des droits.

Ce lien est d'autant plus important aux yeux des parents du fait de l'isolement que certains vivent après le placement (rupture des liens familiaux, perte d'un emploi, stigmatisation du voisinage...).

Le lien entre l'enfant et son entourage (frères et sœurs, grands parents...)

Le maintien du lien avec un entourage élargi est également souhaité par les parents interrogés. Ces liens sont parfois distendus voire perdus suite à une mesure de placement.



Ce qui est aidant

- Le maintient des liens affectifs avec ses enfants.
- La possibilité de réaliser des activités ou séjours avec ses enfants.
- Des temps conviviaux et festifs organisés par les structures ou services (exemple : fête des fratries à la circonscription ASE).
- Des temps d'échange et d'entraide entre parents.



Ce qui est mal vécu

- En tant que parent, l'isolement avec son entourage parfois induit lorsqu'une mesure de placement est prononcée (certains parents déclarent ne pas en parler à leur entourage).
- La stigmatisation des parents dits "isolés" et notamment des mères.
- La réduction ou suppression des droits (visites, hébergements...) sans explication claire.
- Le format peu adapté des visites médiatisées (locaux, personnes présentes...).



Ce qui manque

- Des rencontres fréquentes entre les enfants d'une même fratrie.
- Un accompagnement plus global de la famille (par exemple, sous un format de médiation familiale).
 Notamment dans le cas où seul un des enfants est confié et que ses frères et sœurs sont impactés psychologiquement.
- Un travail sur les repères familiaux et en associant un entourage plus large que les parents.



- Améliorer le cadre des visites médiatisées en s'appuyant par exemple sur des activités encadrées par des associations (sorties, ateliers créatifs...).
 - Créer des moments d'évasion (sorties, séjours...) avec les parents et enfants, dans le cadre d'une mesure notamment afin de conserver des liens.
 - Soutenir et développer les activités et sorties en famille, dans le cadre d'une mesure ou en amont. Cela nécessite notamment de mieux faire connaître l'offre d'activités aux familles.
 - Intégrer les grands-parents et d'autres membres de la famille à la vie des enfants et garantir les moyens pour maintenir ces liens dans la durée.
 - Soutenir et développer la médiation familiale et la thérapie familiale pour accompagner tous les membres de la famille.
 - Favoriser l'entraide entre parents dont les enfants sont accompagnés en protection de l'enfance à travers des rencontres et temps d'échange



La santé et le handicap



Ce qui est aidant

- L'accompagnement spécifique pour les enfants qui ont été témoins ou victimes de violences au sein de la sphère familiale (exemple : dans le cadre de violences conjugales).
- L'existence de structures
 permettant un suivi en
 santé mentale (exemple : les
 Maisons des adolescents)
- La possibilité de présence d'un.e psychologue lors des visites médiatisées.
- L'existence de groupes d'entraide entre parents dont les enfants sont en situation de handicap.
- L'appui des professionnel.le.s de l'Aide sociale à l'enfance dans la réalisation des démarches d'accès aux droits (MDPH, psychologue...)
- L'existence d'une équipe mobile en santé pour aider les enfants (exemple : ceux ayant un trouble du spectre de l'autisme)

Ce qui est mal vécu

- La longueur des démarches pour obtenir un dossier d'accompagnement auprès de la MDPH.
- Le manque d'accompagnement des familles concernant le handicap de leur(s) enfant(s) afin de leur permettre de sortir du déni et de réaliser les démarches nécessaires.
- Le refus ou les difficultés d'accueillir un enfant en situation de handicap au sein des établissements scolaires.
- L'incidence négative de la période de la pandémie de Covid-19 sur les enfants et adolescents.

Ce qui manque

- Des rendez-vous auprès de professionnel.le.s de santé comme en centres médicopsycho-pédagogiques (CMPP), chez les orthophonistes...
- Un accompagnement après l'intervention de l'équipe mobile en santé.

L'ASE est en bout de chaîne. Ils recollent les morceaux.

Il y a une absence d'accompagnement vers le dossier MDPH.





- Développer l'accompagnement des enfants témoins ou victimes de violences, notamment dans le cadre de violences conjugales et intrafamiliales.
- Proposer aux familles la présence d'un.e psychologue lors des visites médiatisées.
- Ouvrir et soutenir les groupes d'entraide entre parents (notamment ceux dont les enfants sont en situation de handicap).
- Mieux équiper les établissements scolaires et les professionnel.le.s de ces établissements afin de garantir une scolarisation sereine et adaptée à chaque enfant en situation de handicap
- Faciliter les démarches auprès de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) et le suivi de leur avancement.